

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS381

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 6

A la deuxième phrase de l'alinéa 43, substituer aux mots :

« de sécurité sociale »,

les mots :

« mentionné à l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel